

Formation continue des adultes

GRETA

Dans l'année scolaire à venir, Il y aura deux principaux enjeux pour le réseau de la formation continue des adultes de l'Éducation Nationale : la mise en œuvre de la « réforme » des GRETA et la stabilisation de ses personnels.

Après deux ans de lutte syndicale, la signature en décembre 2012

d'un protocole d'accord avec Vincent Peillon a permis de recréer les GRETA dont la disparition était programmée par la loi Warsmann de 2011. La loi de refondation de l'École a permis de formaliser cette renaissance voulue par l'UNSA Éducation.

La mise en place

Après la mise en conformité des GIP-FCIP (1er semestre 2013) avec leurs nouvelles compétences, La carte des GRETA doit pouvoir évoluer vers un maillage au plus près du terrain. L'UNSA Éducation agira dans ce sens. Dans chaque académie, ce réseau doit être cohérent et offrir une palette de formation correspondant aux besoins des territoires.

La GRH

La situation des personnels de la FCA doit être stabilisée et confortée, tant pour les contractuels que les titulaires, dans les DAFCO, les GRETA et les GIP-FCIP.

Pour ce qui concerne les contractuels, les nouvelles dispositions régulant leur emploi et leurs droits dans l'Éducation nationale doivent être appliquées. Dans les 30 dernières années, ils se sont trop souvent retrouvés traités comme des sous-contractuels...

Pour les titulaires, des garanties doivent être apportées quant à leurs droits, par exemple vis-à-vis des mutations mais aussi des droits indemnitaires.



La fédération UNSA
des métiers de l'Éducation,
de la Recherche et de la Culture

Plus forts ensemble !

